



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAMTS

Question écrite n° 32561

Texte de la question

M. Maurice Giro appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le coût élevé (20 millions d'euros) que la CNAMTS doit dépenser sur 4 ans pour remplacer son « logo ». Cette annonce a choqué de nombreux assurés qui considèrent que la CNAMTS n'a pas les mêmes obligations de communication qu'une société qui doit faire face à la concurrence et que, par ailleurs, l'ordre du jour est plutôt aux économies qu'aux dépenses quelque peu superfétatoires. Aussi, il lui demande de bien vouloir rappeler aux partenaires sociaux leurs objectifs.

Texte de la réponse

A l'occasion d'une réflexion menée sur l'identité visuelle de l'assurance maladie, un projet de modification radicale de son logo dans tous les organismes de sécurité sociale a été proposé aux administrateurs de la CNAMTS. En raison de son coût excessif (20 millions d'euros), ce projet a été rejeté par les administrateurs lors du conseil d'administration de la CNAMTS du 27 mai 2003. Pour autant, dans la mesure où les études réalisées dans le cadre de cette réflexion ont démontré que la complexité du logo actuel rejaillissait sur l'image de l'institution, le principe d'un changement a été retenu. Ce changement consistera en une simple rénovation du logo actuel et sera mis en place progressivement, notamment à l'occasion de la rénovation des bâtiments.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Giro](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32561

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 616

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2745